

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de GRAMAT

46500 (LOT)



AR Prefecture

046-214601288-20230223-2023_10-DE
Reçu le 23/02/2023

SÉANCE PUBLIQUE
DU MERCREDI 22 février 2023
À 19h

Délibération 2023 / 10
(10^{ème} délibération de la séance)

**EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers
Municipaux en
Exercice : 27
Présents : 20
Votants : 21

Date de l'envoi et de
l'affichage de la
convocation
14/02/2023

Date de l'affichage à
la Mairie du compte-
rendu de la séance :
24/02/2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 22 février à 19h,

Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Gramat, sous la présidence de M. Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

Étaient présents : SYLVESTRE Michel, RUAUD Maria de Fatima, DELEUZE Christian, MICHAUX Martine, PUECH Roland, BACH Hélène, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, GARBE Daniel, POIRRIER Michelle, COQUEAU Stéphane, LAVERGNE Frédéric, MAZEYRAC Pierrick, BRAMOND Philippe, ELIAS Marie-José, CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, GROUGEARD Michel, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, BALLARIN Lydia, PELIGRY Alain ;

Absents représentés : VERTES Alain (donne pouvoir à PELIGRY Alain) ;

Absents excusés :

Absents : MAIGNE Solange, BORIS Yvette, THEPAULT Pascale, MAURY Gaëlle, CASTAGNE Yoan ;

Secrétaire de Séance : BACH Hélène.

OBJET : REHABILITATION DU BATIMENT HEBERGEANT LE DOJO, LES VESTIAIRES ET LES TRIBUNES DU STADE DE RUGBY DE GRAMAT – AJUSTEMENT DU PLAN DE FINANCEMENT.

Le Conseil Municipal a délibéré en décembre 2022 sur le projet de réhabilitation du bâtiment hébergeant le dojo, les vestiaires et la tribune du stade de rugby. L'avancée du travail du maître d'œuvre courant décembre 2022 et janvier 2023 a permis d'affiner le projet et l'enveloppe financière. En effet, l'audit énergétique indique la pertinence d'une installation photovoltaïque et il convient d'intégrer cette option dans le budget et d'ajuster les subventions possibles.

Le projet retenu, au stade « Avant-Projet Détaillé » comprend la consolidation de la charpente existante, la conservation des murs d'enceinte et des sols de la zone dojo permettant ainsi la requalification des volumes de cet espace et une extension pour proposer des sanitaires, un bureau et un clubhouse pour ce dernier. Des espaces de rangement supplémentaires permettront d'accueillir d'autres activités sur les créneaux libres en journée. L'étage sera réorganisé pour créer des douches et reconfigurer les vestiaires existants. En rez-de-chaussée, les locaux du rugby seront réhabilités, certains seront déplacés pour des raisons techniques et d'aménagements. Les tribunes seront seulement rafraichies.

Le projet inclut :

- Une mise aux normes de l'accessibilité PMR et l'amélioration et la sécurisation générale de l'accès aux locaux ;
- La récupération et le stockage de l'eau de pluie en vue de l'arrosage de la pelouse du stade.

AR Prefecture

046-214601288-20230223-2023_10-DE
Reçu le 23/02/2023

- Le planning envisagé est le suivant :

actualisé décembre 2022	nov-22	déc-22	janv-23	fév-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	avr-24	avr-25
montage du dossier et recherche financements																
AMO																GPA
recrutement MOE																
Etudes Complémentaires MOE																
production APS et validation APD		APS	APD													
dépôt et obtention PC			D		O											
Procédures marchés de travaux																
démarrage des travaux																
fin des travaux																

- Le budget prévisionnel d'investissement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
OPERATION	MONTANT	FINANCEMENTS	MONTANT	REPARTITION (%)
HONORAIRES AMO	67 000.00 €	DETR (30% + 10% PVD + 10% éco. énergie) :	420 000.00 €	39.90%
TRAVAUX HT / Prix Janv. 2023 +5% / Avec Rénov. Énergétique + Photovoltaïque	883 000.00 €	DEPARTEMENT (30% avec perf. énergétique jusqu'à 500€ + 12.5% au-delà) :	214 431.00 €	20.40%
HONORAIRES MOE	90 000.00 €	AGENCE NATIONALE DU SPORT (ANS) (Rénov. Énergétique 80% de certaines dép. à évaluer) :	207 169.00 €	19.70%
ETUDES COMPLEMENTAIRES DIVERSES (estimation)	12 000.00 €	AUTOFINANCEMENT (commune) :	210 400.00 €	20.00%
TOTAL DEPENSES HT :	1 052 000.00 €	TOTAL RECETTES HT :	1 052 000.00 €	100.00%

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** la réhabilitation du bâtiment hébergeant le dojo, les vestiaires et les tribunes du stade du rugby ;
- **VALIDE** la nouvelle enveloppe financière et l'ajustement du plan de financement prévisionnel ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des financements auprès des partenaires financiers ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME



Le Maire,

Michel SYLVESTRE.